

SUR L'INVENTAIRE DES VARIÉTÉS D'OÏL DE FRANCE :

UN PROCESSUS DE NAISSANCE DE LANGUES ?

INTRODUCTION ¹

Un réexamen distancié de l'inventaire des variétés du domaine d'oïl nous amène à repenser, dans le cadre bien précis de la formation historique française, la question fondamentale de la distinction entre "langues" et "dialectes".

La démarche adoptée ici pour s'interroger sur cette distinction consiste d'abord à observer l'apparition de la notion de dialecte, en même temps que les inventaires qui ont été donnés de ces variétés, en nous appuyant sur quelques textes de repérage au fil des siècles.

Ce travail tend à montrer qu'il y a là un phénomène sociolinguistique de "naissance des langues" - mais une telle assertion exige qu'on élargisse la problématique à d'autres travaux portant sur d'autres terrains, et à une conception renouvelée de ce que sont "les langues".

LES INVENTAIRES DES VARIÉTÉS D'OÏL

Inventaires médiévaux

Lusignan² relève que des "dialectes", dénommés "idiomata" sont mentionnés déjà chez Bacon (env.1212-1292) et Thomas d'Aquin (mort en 1274).

Le premier terme est le français, par opposition au latin. "*Presque tous les textes cités, dit Lusignan, reconnaissent au français le statut de langue au même titre que le latin, le grec ou l'hébreu. On a parfaitement conscience de l'identité et de l'originalité de cette langue que parlent ceux qui sont nés dans la moitié nord de la France et une partie de ceux qui sont nés en Angleterre.*" (p.80) "Avoir conscience", en l'occurrence, signifie que "le français" est déjà d'évidence chez ces auteurs une "lingua".

Roger Bacon élabore une vue assez claire de la diversité au sein d'une langue, que celle-ci soit le latin, le français ou une autre langue, en faisant usage du couple "lingua-idiomata" - et les "langues romanes" sont pour lui des dialectes de la langue latine - : "*Au sein de la langue latine, qui est une, il existe plusieurs dialectes. (...) Les particularismes dialectaux sont aussi nombreux qu'il existe de nations utilisant cette langue. En effet, dans beaucoup de cas les Italiens prononcent et écrivent d'une façon, les Espagnols d'une autre, et d'une autre encore les Français, les Allemands ou les Anglais.*" (Bacon, Gr. Grecque, cité par Lusignan 1986 p.72) (Trad. Lusignan). Puis Bacon applique à son tour au "françois" le même schéma (ibid.p. 69) : "*Comme le picard et le normand, le bourguignon, le parisien, pour le français : c'est une même langue pour tous,*

1 Ce travail a été présenté en janvier 1997 au séminaire animé par Mme Josiane Boutet à l'université Paris 7. Je remercie l'organisatrice et les participants de leurs observations. Bien sûr ils ne sont pas responsables de mon entêtement.

2 LUSIGNAN Serge, 1986, Parler vulgairement : les intellectuels et la langue française au XII et XIV siècles, Montréal, Pr. de l'Univ. de Montréal

c'est-à-dire le français, mais qui se diversifie accidentellement selon les lieux ; cette diversification produit des dialectes, mais non des langues différentes).. " La dialectologie moderne, depuis un siècle et demi, a travaillé dans ces traces.

Thomas d'Aquin, commentant le fameux texte biblique du reniement de Pierre ("*tu fais partie du groupe, car ta façon de parler te trahit*", Matt. XXVI, 73), se réfère au monde qui lui est contemporain quand il précise : "*Dans une même langue on trouve diverses façons de parler, comme il apparaît en français, en picard et en bourguignon ; pourtant il s'agit d'une même langue.*" (cité par Lusignan 1986 p. 61). Thomas met en balance "*lingua*" et "*loquela*", et reprend le "*loquela*" du texte de l'Evangile par "*locutio*". "*Loquela*" comme "*locutio*" (cf. verbe "*loquor*", parler) se traduit rigoureusement par "façon de parler", ou encore "parlure" : c'est là que se situe pour Thomas la diversité dialectale.

Ainsi ces variétés sont caractérisées comme non-langues : "*quae diversitas facit idiomata non linguas diversas*", dit Bacon. En termes modernes, on nommerait "lectes" ces ensembles identifiables de variantes de la "*lingua gallica*". On peut les reconnaître - l'étymologie suggère d'ailleurs de traduire "*idiomata*" par "particularismes" - ce qui suggère qu'ils ont une certaine cohérence, mais cela ne suffit pas à les constituer en "langues", car cette dernière notion comporte quelque chose de plus, dont précisément le "français" est déjà doté.

En outre, dès la même époque, dans la diversité, se discerne un rapport hiérarchisé à la "langue".

Argumentant sur l'impossibilité d'une traduction parfaite, Bacon écrit en effet : "*Car les dialectes d'une même langue varient selon les gens, ainsi qu'il arrive en français qui varie de façon idiomatique chez les Français proprement dits, les Picards, les Normands et les Bourguignons. Ce qui se dit correctement en picard fait horreur aux Bourguignons, et même à leurs voisins plus proches, les Français : combien plus cela risque de se produire entre des langues différentes*". Le même auteur note que "*le Picard et le Parisien rient l'un de l'autre*" (*mutuo se derident*) (Opus Tertium, XXV p. 90, cité par Lusignan 1986 p. 70). On a d'ailleurs plusieurs autres exemples de tels "conflits" : ainsi Stefanini (1983 p.10) cite le fait que vers 1120 Guillaume de Conches, devant ses auditeurs chartrains, les prie d'excuser son accent normand.

Dès les premières mentions des variétés régionales d'oïl, donc, ces objets doivent être abordés dans une information de nature sociolinguistique, incluant les jugements sur le parler. Le jugement dépréciatif signale qu'il y a une norme à respecter, et "faute" si ce n'est pas le cas, ou en d'autres termes diglossie ou conflit.

L'équation de Bovelles

Charles de Bovelles, disciple de Lefèvre d'Étaples, picard comme lui, auteur par ailleurs en 1511 du premier traité de géométrie imprimé en langue vulgaire, produit en 1533 un ouvrage sur les langues vulgaires ("*De differentia vulgarium linguarum et Gallici sermonis varietate*"). "*Il y a actuellement en France autant de coutumes et de langages humains que de peuples, de régions et de villes*", écrit-il. Il évoque d'abord les "*peuples étrangers*" que sont les Burgondes, les Francs, les Bretons, les Flamands, les Normands, les Basques et les "*Germaines cisrhénans*". Et il envisage, à partir de là et d'autres facteurs (climatiques, astraux) la variété observable dans la "*lingua gallica*" "*en fonction de la diversité des peuples*". Son inventaire, en ce qui concerne le domaine d'oïl,

comprend "les Lorrains, les Bourguignons, les Poitevins, une partie des Belges comme les habitants d'Amiens et de Péronne, les habitants de Saint Quentin, de Laon et les Esses, les Parisiens, ceux du Hainaut". Nous sommes donc en présence de LA langue vulgaire, dotée de particularismes attribués à des populations, et non de variétés linguistiques identifiées et nommées.

Faisons ici un détour, car Bovelles développe a contrario à propos de LA langue une théorie intéressante : "On tenterait en vain, dans n'importe quelle langue vulgaire, d'en explorer le centre et la mesure (*scrutari centrum metrumve*), ou bien de rechercher en elle et de consolider le pur archétype de son uniformité (*indagare in ea et stabilire synceram totius uniformitatis ipsius ideam*)".

Il est question là de deux opérations différentes : "rechercher", question de connaissance et de formulation de l'"idea" de la langue, et "consolider", qui consiste à établir un usage uniformément conforme. Bovelles déclare d'emblée la deuxième opération radicalement impossible, parce qu'aucune règle ne saurait enchaîner les prononciations populaires. Quant à la première opération, celle de connaître l'"idea" de la langue, avec son centre et sa mesure³, censée subsumer la *varietas* des réalisations, elle n'est possible, dit Bovelles, que pour le latin, et non pour les langues vulgaires.

Ce terme *idea*, que Colette Demaizière traduit par *archétype*, prend deux sens assez différents, l'un diachronique et l'autre synchronique. Dans un sens diachronique, l'archétype de toutes les langues du monde est le langage (*sermo*) d'Adam, divisé ensuite en grandes langues (hébreu, grec, latin) par la décision divine de Babel. Chacune d'elles s'est divisée en langues vulgaires, par l'effet du temps et de l'espace, qui les endommagent (*corrupta*). La réflexion suit donc une filiation : *sermo* adamique > langues > langues vulgaires > particularismes locaux.

Mais l'"idea" de la langue est aussi chez Bovelles une notion synchronique, objet d'une recherche et d'une élaboration, même s'il en nie la possibilité. Cela peut se résumer à une sorte d'équation : si l'on considère la "varietas" des réalisations de la langue vulgaire, et que l'on cherche leur "idea" ou principe d'unité, la solution doit être trouvée dans le latin, en dehors du corpus de langue vulgaire que ces réalisations constituent.

La *varietas* est donc un problème fondamental de la langue vulgaire, qui, à cause d'elle, ne peut espérer égaler l'ordre régulier du latin. Cette thèse de Bovelles est déjà à l'époque celle du passé⁴. Et pourtant, en pratique, Bovelles participait bien au progrès de son époque, en publiant le premier traité de géométrie en langue française ! Bovelles est réactionnaire ici parce que d'autres, à son époque, travaillaient à un processus historique qui allait réussir : la construction d'une véritable "idea" du français, dont Bovelles formule l'impossibilité. Ce que nous entendons aujourd'hui par "langue française" est redevable à ce processus, dans lequel on sait le rôle décisif que jouera le "siècle classique".

Inventaires du 18e s.

Le 18e siècle ne se réduit pas à la période révolutionnaire. Dès 1719, de Vallange⁵ parlait déjà d'"*extirper tous les patois et jargons du Royaume et des*

3 A. Culioli dirait peut-être : une métrique ou un gradient.

4 Dans le même texte, il se moque de Jean Trithème, humaniste bénédictin de Mayence (Spannheim) qui concevait l'ambition de donner à sa langue - langue vulgaire pourtant - des règles et une unité. Ce Trithème était, lui, le moderne en la matière.

5 Nouveau système ou nouveau plan d'une grammaire française, cité par DE CERTEAU M, 1975, Une

Etats voisins où l'on parle français". La contrée est définie par la langue. Ce qui est décisif, c'est le singulier LA langue française. La diversité des langages n'est qu'une diversité de parlers. Si l'unicité de la langue du roi faisait déjà partie de l'ordre ancien, la période révolutionnaire veut fonder à la fois l'unicité de la nation et l'unité entre elle et sa langue. Cela prend un tour philosophique : les parlers s'opposent non pas à une langue, mais à la langue de la raison, de la nation et donc bientôt de la République.

C'est elle qu'il s'agit de "nationaliser", au sens d'un "*transfert de l'exercice de la langue légitime, détenu depuis toujours par des privilégiés, à la collectivité nationale*" (Balibar 1985 p. 147). Barère dit aussi "*populariser*", où il faut entendre "peuple".

On voit les traces de ce travail dans d'autres inventaires et classifications des variétés. Court de Gébelin⁶ rangeait parmi "les idiomes français" l'angevin, le bressan, le bourguignon, le picard, le lorrain, le périgourdin, etc. à côté des "langues", comme le bas-breton, le basque, le celte, le vieux-français et le languedocien. Barère, dans son rapport du 8 pluviôse an II, évoque, outre la langue française, les "*idiomes anciens, welches, gascons, celtiques, visigoths, phocéens ou orientaux, qui forment quelques nuances dans les communications*", mais s'attaque à quatre problèmes : "*l'idiome bas-breton*", idiome "*barbare*" et méprisable en soi, "*l'idiome basque*", aussi nommé "langue", et les langues allemande et italienne, dénoncées surtout par ce qu'elles portent de contre-révolutionnaire. Il cite également, comme problème mineur, "*d'autres idiomes plus ou moins grossiers dans d'autres départements*", "patois" ou "jargons" qui n'empêchent pas le français d'être compris. La prise en considération de la pluralité linguistique est assortie d'une classification en langues et patois, le mot générique "idiome" semblant permettre tantôt d'englober toutes les variétés, tantôt d'éviter le mot "langue".

Ce vocable "langue" reste l'apanage exclusif du français chez Grégoire, qui, dans son rapport du 16 prairial an II, englobe sous le terme "patois" tout ce qui n'est pas le français. Il énumère ainsi : breton, normand, picard, provençal, gascon, basque, etc. Il ajoute l'italien de Corse et des Alpes-Maritimes, et l'allemand des Haut et Bas-Rhin, qui sont des patois en tant qu'"*idiomes très-dégénérés*". Enfin il signale que "*les nègres de nos colonies*" pratiquent "*une espèce d'idiome pauvre (...) comme la langue franque*" (où "langue franque" est un syntagme figé). Tous "*ces idiomes féodaux*", face à "notre langue" !

Il importe en outre de garder présent à l'esprit que le fameux rapport de Grégoire porte dans son titre "*sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*", c'est-à-dire, développe-t-il, "*l'usage unique et invariable de la langue de la liberté*". C'est dans le même discours, parce que c'est dans le même mouvement de pensée, qu'il propose de "révolutionner la langue", de "*faire à notre idiome les améliorations dont il est susceptible et, sans en altérer le fond, l'enrichir, le simplifier, en faciliter l'étude aux nationaux et aux autres peuples*". Il y a une politique du corpus de la langue française, en même temps que du status - ici, l'exclusivité.⁷

Ce n'est pas par hasard, ni par omission ou par l'effet d'une fascination jacobine, que l'ouvrage de R. Balibar : "L'institution du français. Essai sur le colingisme des Carolingiens à la République" n'évoque pas la pluralité

politique de la langue, Paris, Gallimard, p. 94.

6 Dictionnaire étymologique, 1778, cité par de Certeau 1975 p. 58

7 Il importe cependant de ne pas ignorer que la propagation (terme de "statut") du français en France avait déjà connu une accélération au XVIIIe s. sans intervention directe du pouvoir.

linguistique des sujets puis des citoyens de la République. Le colinguisme, l'"*appareil de langues*" dont elle suit la formation et les transformations, ne fait aucune place à cette diversité. Depuis le geste fondateur de 842, le colinguisme ne met en jeu, avec le latin, l'allemand, l'anglais, que le français, qui est la seule langue du pays, c'est-à-dire la seule variété linguistique méritant à la fois ce nom, ce statut - par exemple, l'emploi littéraire noble - et cet engagement pratique et idéologique du pouvoir.

Les dialectologues

Nous ne retracerons pas ici l'évolution des idées qui, à partir du pré-romantisme⁸, a permis l'éclosion de la dialectologie. Elle est en quelque sorte encore d'actualité, dans la mesure où l'intérêt pour le fait dialectal garde une vitalité certaine. Et dans le cadre de cette discipline, de la fin du 19e s. à la fin du 20e s., une évolution se dessine.

Revue des patois gallo-romans 1887

La Revue des patois gallo-romans de Gilliéron et Rousselot a donné pour la période 1887-1893 la Table des articles publiés. Cette table fait apparaître la typologie suivante :

- les lieux définissant "les patois" sont des points dans des départements : "patois d'Ornes (Meuse), de Puybarraud (Charente), de St Sever (Landes), de St Jamme (Seine et Oise), etc. Seules exceptions : le "patois du Barrois" et le "patois du Luxembourg". Le point peut même être encore plus restreint (si l'on peut dire) : cf. "le patois d'une famille de Cellefrouin" ;

- les lieux définissant les traits linguistiques sont soit des points, soit des zones diverses ("pays", provinces, Etat) : *lexique de St Pol, é tonique dans l'Isère, cl en Savoie, ch à Thory (Yonne), importation du français à Villard de Beaufort (Savoie), la conjugaison dans le Sud-Ouest, ellum dans le Nord de la France et en Savoie, le w germanique* ;

- les lieux définissant les textes, le folklore, sont des entités plus vastes, politiques ou culturelles : "noëls et contes wallons, chansons dauphinoises, contes meusiens, dictons béarnais, chanson populaire française" ;

- enfin les sciences sont organisées par Etats : dialectologie (ou philologie) *allemande, anglaise, scandinave, italienne, danoise*, et parfois par zones : *wallonne, de l'Yonne, francoprovençale*.

Les lexèmes qui désignent aujourd'hui les variétés régionales d'oïl n'apparaissent donc que pour le folklore, la flore, ou dans les généralités.

Rousselot

Rousselot, dans son "Introduction à l'étude des patois" publiée en 1887, exprime autrement la pensée de la revue. Sur le plan diachronique, les patois permettent d'étudier "*le travail qui s'est accompli au sein du gallo-roman*", "*l'évolution naturelle de la langue*" : ils représentent la pluralité (le naturel, la spontanéité), par opposition à "les langues cultivées", mais aussi la variété par rapport à l'unicité de "la langue". Ce mot "langue" oscille entre deux valeurs : tantôt il s'agit d'un englobant linguistique et tantôt de la langue littéraire, cultivée. Mais elle est toujours en même temps "nationale", car l'étudier, c'est produire de "*patriotiques efforts*".

8 A sa manière, le discours révolutionnaire témoigne lui aussi de l'éveil de cet intérêt.

Des entités régionales, mais assez vagues, sont évoquées à propos de phonétique : "*dans les patois de l'Ouest, comme dans le français de cette région*", dans l'Ouest, dans l'Est, "*dans le Midi, du moins dans certaines régions*", dans le Centre et le Nord... Les noms traditionnels précis de ces régions sont rares : "*Je demandais un jour à une femme, habitant sur les confins du Poitou et de l'Angoumois ...*" , "*mes paysans du Gatinais disent...*"

Albert Dauzat

Avec Albert Dauzat (1938)⁹, une autre étape est franchie. Celui-ci insiste longuement sur la segmentation d'"une langue" dans le cas du latin ("*tous les patois romans de la France*" sont les "*rejets*" du latin), en l'attribuant principalement à des facteurs politiques ("*la rupture du lien politique et social qui assurait l'unité de langage*") et socio-politiques : "*cohésion autour d'une métropole*", forces centralisatrices "*de l'agglomération, dont l'effet régulateur unifie le langage*", puis "*rayonnement du bourg, de la ville, de la métropole, de la capitale*", très différents selon les époques et "*l'organisation des groupements politiques*".

Quand il conclut que la dialectologie "*fait ressortir la solidarité d'une langue littéraire avec ses dialectes*", le français est considéré, non comme langue- englobante, mais comme langue- littéraire. On remarquera surtout qu'il y a, pour Dauzat, des "*dialectes*" (au contraire de G. Paris ou Gilliéron, pour qui "*il n'y a que des traits dialectaux*"). D'ailleurs, dit Dauzat : "*les patois ont conquis à la fois des adeptes et des sympathies... le public cultivé, surtout sous l'influence du régionalisme, a cessé de mépriser les patois*".

La genèse de cette innovation apparaît dans le rappel qu'il expose de l'histoire de la dialectologie : d'abord des études portant sur de vastes régions, sans localisation des mots (avec une exception pour Mistral), puis des monographies ponctuelles, avec quelques études aréales (par ex. sur la limite langue d'oc - langue d'oïl). Puis arrivent des études sur "le groupe limousin", sur la Franche montagne, sur le Dauphiné du Nord, sur l'Aude, sur le Calvados, sur la basse Auvergne. La tendance se confirme après la publication de l'ALF (1902-1912) : études sur l'Angoumois, les Vosges méridionales, les Ardennes, les Landes, puis Grammaire limousine, Syntaxe des parlers provençaux, Dictionnaire savoyard, Glossaire des parlers et patois de l'Anjou, Glossaire du Bas-Maine, Atlas de la Corse, Atlas phonétique du Valais roman, etc. Il conclut : "*Aux linguistes de compléter l'oeuvre de Gilliéron en reprenant, en sous-oeuvre, région par région, le travail de l'Atlas...*".

Dauzat fait donc apparaître progressivement des entités linguistiques de zones, des "dialectes", plus larges que les patois. Cette évolution peut être reliée à trois facteurs, lien qu'il serait utile d'établir précisément. Le premier consiste sans aucun doute dans les acquis, en particulier classificatoires, opérés par la discipline dynamique qu'est la dialectologie. Le second, autant institutionnel que scientifique, apparaît dans le rôle important joué par l'ALF (638 points, paru de 1902 à 1912) et par la cartographie linguistique en général, qui est à la fois construit par la catégorisation en régions, et constructeur des entités régionales, qui prennent ou reprennent de son fait une sorte d'existence légitime. Enfin le discours de Dauzat se place également, de lui-même, dans une perspective régionale, explicitement connectée au régionalisme : c'est bien alors le mouvement des idées de l'entre-deux-guerres qui est à considérer..

9 A. DAUZAT: Les patois : Evolution, Classification, Etude, Paris, Delagrave, 1927, éd. remise au point 1938.

Sur le plan de l'histoire, aussi bien médiévale que moderne, Dauzat raisonne en termes de "aires-provinces". D'ailleurs son histoire de la fragmentation fait abondamment intervenir de tels termes : "*le domaine occupé par les Francs Saliens*", "*les Alamans... une vaste poche...*", "*l'Armorique*", "*Chaque fief forme une unité*", "*Le morcellement linguistique de nos dialectes s'est constitué à cette époque*", "*(on peut souvent) expliquer certaines aires par la cartographie féodale*". Que l'unification du royaume ait "*émiété (les dialectes) en une poussière de langages ruraux*" ne l'empêche pas de noter que le français "*ne pénètre dans l'usage des provinces qu'au 17e s., dans celles de langue d'oïl les plus accessibles à l'influence de Paris : Normandie, Champagne, Bourgogne...*".

Revenant sur les définitions de "langue, dialecte ou patois", il précise que "*la distinction n'est pas d'ordre linguistique, mais social*" : "*est patois tout idiome, langue ou dialecte, socialement déchu*".

Au fil du texte apparaissent bien d'autres détails encore. Par exemple Dauzat, à propos de la morphologie, écrit : "*Aussi longtemps que le patois existe en tant que langue distincte du français régional, tous les mots que lui apporte le français sont habillés de flexions indigènes*". Ou encore, à propos de la mort des patois, il signale que "*Gilliéron a conversé avec les derniers patoisants isolés, chez qui le dialecte s'était cristallisé comme une langue morte*".

Il ne s'agit pas non plus de faire de Dauzat un militant régionaliste : ainsi, convaincu que les dialectes sont sans avenir, il s'opposera avec la dernière énergie à la loi Deixonne, par une série d'articles dans *Le français moderne*.

L'inventaire de Dauzat, en ce qui concerne les variétés d'oïl, est celui-ci : wallon, normand, picard (mais aussi artésien), lorrain, champenois, Poitou-Saintonge (fréquemment associés), la langue (ou le dialecte) de l'Île-de-France et de l'Orléanais, francien, berrichon, angevin, parlers gallots, bourguignon, (patois) morvandiau, franc-comtois.¹⁰

Chaurand

J. Chaurand¹¹ évoque "*le domaine picard, le domaine normand*", mais aussi "*le picard, le normand, en normanno-picard, le wallon, le lorrain, l'anglo-normand, le champenois, le bourguignon*".

Avec honnêteté, il précise cependant : "*Ces entités que sont le lorrain, le normand, etc. s'évaporent dès qu'on essaie de les saisir et de les cerner avec précision*". Or cette phrase elle-même présuppose que les entités en question sont admises, quitte à peiner à les cerner avec précision. L'ouvrage de 1972 est donc révélateur, malgré sa rigueur, de l'évolution des idées : les "entités" dialectales, ou plutôt régionales, ont acquis droit de cité, dont témoignent les dénominations "le picard, le normand", bien que le savant soit quelque peu embarrassé pour les définir précisément.

L'ACTUALITÉ DU PROBLÈME

Nous prendrons, hors du champ scientifique, deux indices de l'état de la question dans la France de cette fin de siècle

10 Il est vrai qu'ailleurs il refuse l'existence au bourguignon et à l'auvergnat : "*il n'y a pas de type franc-comtois, suisse-romand, savoyard, dauphinois*".

11 J. CHAURAND, *Initiation à la dialectologie*, Bordas, 1972

Les "langues d'oïl"

Il existe depuis une quinzaine d'années une association, "Défense et promotion des langues d'oïl" (DPLO), dont le courrier porte en en-tête : "*Bretagne orientale, Champagne, Morvan, Normandie, Picardie, Poitou, Wallonie*". Cette association, qui fédère des associations régionales, participe au Comité français du BELMR (Bureau européen des Langues Moins Répandues, en anglais EBLUL, lui-même de statut purement associatif) aux côtés de militants bretons, basques, occitans, corses, etc. A ce titre, cette association milite pour la signature par la France de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, ce qui lui pose un problème puisque les "langues d'oïl" ne sont pas reconnues comme "langues", mais seulement comme "variations internes du français", y compris par certains militants occitans. Une motion de DPLO, du 31 octobre 1995, déclare à ce propos : "*DPLO est vigilant à l'égard de toute attitude qui, à l'instar de la pire tradition jacobine française, refuserait la qualité et le statut de langue, sous quelque prétexte que ce soit, aux langues d'oïl que l'association représente : la langue poitevine-saintongeaise, la langue normande, la langue picarde, la langue gallèse, la langue champenoise, la langue wallonne, la langue morvandelle. Les représentants de DPLO au Comité français sont mandatés pour associer DPLO à la revendication de signature par la France de la Charte européenne dès lors que les langues d'oïl sont reconnues en tant que telles par le Comité français, et donc concernées par la Charte. Cet engagement suppose que soient exclues à propos des langues d'oïl, au sein du Comité français, les appellations de "patois, dialectes, parlers", qui servent généralement encore à les exclure d'éventuelles mesures de promotion linguistique, et donc à les minoriser.*"

Le journal La Presse de la Manche du 3 nov. 1995, rendant compte d'une conférence de presse de DPLO, retranscrit bien ce message. L'article porte en "chapeau" : "*Le Normand, le Picard, le Poitevin sont des langues vivantes: c'est ce que réaffirmait l'Association ...*". Et le texte dit : "*Langues, elles le sont pleinement puisqu'elles ont chacune une littérature dense et des écrivains...*" Et le journal Ouest-France du même jour écrit : "*Les patois et parlers... ce que l'on doit maintenant appeler les langues d'oïl...*"

On voit là que ce débat porte expressément sur la notion de langue, affirmée de façon volontariste, parfois en s'opposant aux dialectologues et linguistes.

Mais il n'y a pas que des militants pour parler de "langues" dans ce cas.

La "langue picarde" en débat (1993)

Le début de l'année 1993 a vu se dérouler un vif débat en Picardie, dont un aspect intéressant était l'emploi du syntagme "langue picarde" par des acteurs divers. Dans cette région administrative "Picardie", le sentiment d'appartenance régionale, réel, est en général peu utilisé par les élus, mais en 1992, une fédération d'associations culturelles ("Tertous"), fort active et démonstrative, s'est fait connaître en peu de mois en revendiquant une politique culturelle régionaliste. Par ailleurs, à l'automne 1992, le ministre de l'éducation, à quelques semaines des élections, prend des initiatives très médiatiques en faveur des cultures régionales (circulaire aux recteurs, communiqué de presse).

Les événements, assez confus, sont ceux-ci :

- avant le vote du budget du Conseil régional, qui apparaît dans la presse début février 1993, un débat politique, lancé par Tertous, porte sur la création d'un

Centre Culturel Picard (le budget voté sera finalement de 2 MF)

- en même temps, sous le titre "*Jack Lang a oublié le picard*", le quotidien régional Le Courrier Picard signale que la liste des académies destinataires des consignes ministérielles en faveur des langues régionales ne comprend pas celle d'Amiens. Ce journaliste s'est renseigné : "*Et pourquoi pas Amiens ? Parce que, dit-on au ministère, le picard n'est pas une "langue forte", il n'est, comme les autres langues d'oïl qu'un "français inachevé"*". Le journaliste conclut à la "bêvue"

- Mais dès lors affluent des prises de position enflammées, dans tous les journaux de la région, de la part de députés (de droite et de gauche), d'associations, d'écrivains, dénonçant le parisianisme et demandant au ministre de réexaminer sa décision. On en parle jusque dans la presse nationale (par exemple le Canard enchaîné du 17-2, en première page, sous le titre "*Rosse de Picardie*").

- le Courrier picard du 18-2 atteint un sommet dans l'insulte. En première page, sous le titre: "*Jack, le picard te tire la langue !*", un dessin humoristique montre Lafleur (héros populaire amiénois) lançant : "*Du brin a tin tchu, minteu*" (de la m... à ton cul, menteur), à Lang, qui répond : "*Charmant, exquis, ravissant, pittoresque, et superbe... Et que signifie, cher ami ?*"

- puis les élections arrivent, le ministre part, et le suivant ne fait rien de plus...

Parmi 60 documents réunis sur cette affaire (articles de presse, communiqués), 30 ne parlent que de "langue picarde", à l'exclusion de "patois", "dialecte", "parler". Cela est vrai bien sûr des écrits militants, mais aussi de ceux des journalistes, du président du conseil régional (il précise même : "*la langue picarde est bien plus qu'un simple patois local*"), des députés et sénateurs, de diverses personnalités. Même un article, pourtant hostile, des élus régionaux socialistes n'utilise à propos du picard que le mot "langue"... et inclut quelques lignes en picard.

Bien sûr, cette dispute était de toute évidence en partie inspirée par la proximité des élections. Sans doute certains utilisent-ils le terme "langue" par une sorte d'amplification oratoire, que leurs actes - et parfois même leur discours actuel - démentent. Chez d'autres acteurs, le mot "langue" semble se glisser là par inadvertance ou manque de rigueur, simplement repris par un effet d'intertexte parce que tout le monde en parle : c'est évident dans les textes qui expriment clairement que le picard est une "variété basse" - tout en le qualifiant du terme de "langue", attendu pour la "variété haute".

Malgré cette cause contingente, il est probable qu'un tel épisode laisse quelques traces, et contribue à faire évoluer le statut idéologique du picard, c'est-à-dire, pour être plus explicite, à le faire sentir plus comme une "vraie langue".

L'essentiel est ici de noter que c'est autour d'instances politiques, fussent-elles régionales, que le syntagme "langue picarde" s'est trouvé soudain promu dans l'usage à cette occasion.

A contrario, d'ailleurs, l'utilisation de "patois" est très nettement située dans les écrits diffusés dans la région administrative Nord-Pas-de-Calais, qui fait partie du même domaine linguistique mais où la structure politique - à commencer par son nom - ne contribue pas à promouvoir "l'identité picarde".

Le tout se déroule, d'ailleurs, à la faveur du flou des critères, à commencer

par les critères ministériels. Ainsi le BOEN¹² dit du gallo : "langue d'oïl qui fait partie du domaine linguistique des parlers romans". Au-delà du flou terminologique, pour justifier leur attitude de refus complet d'initiatives concernant le picard, plusieurs ministres successifs ont fait état à l'occasion des critères suivants (sans doute élaborés par un chargé de mission peu informé) : "a) nombre de locuteurs potentiels, b) identité linguistique par rapport au français, c) ouverture sur des ensembles culturels plus larges". Il serait facile de montrer l'inanité du premier, de rappeler que le second est contredit en France par l'enseignement du gallo, et que le troisième devrait profiter par exemple au picard, reconnu officiellement en Belgique. Mais une telle argumentation rationnelle serait assez naïve : il faut noter au contraire que le débat n'est pas rationnel, ni même cohérent. Les textes ministériels peuvent dire n'importe quoi, et ceux des militants également : les représentations qui sont en cause sont de l'ordre d'une politique plus profonde.

L'HYPOTHÈSE D'UN PROCESSUS DE NAISSANCE DE LANGUES

Nous avons apporté jusqu'à présent deux types de données :

- les "inventaires" successifs montrent la thématisation croissante de "variétés" linguistiques, désignées en termes aréaux, en termes de zones
- des éléments d'actualité indiquent une tendance à parler de "langues d'oïl", ce qui est récent. Ces éléments montrent, en quelque sorte en prospective, dans quel sens on "pourrait" continuer à aller.

Les variétés régionales d'oïl, semble-t-il (au moins certaines d'entre elles), pourraient gagner non seulement une appellation stabilisée par région - ce qui est déjà le cas pour "le picard, le normand, le wallon", mais aussi l'appellation de "langues", et le "status" symbolique de "vraies langues" : il s'agirait d'un processus de "naissance de langues", se déroulant cahin-caha à la faveur de la volonté de certains, malgré l'inertie ou la résistance d'autres.

De quelle sorte de "langues" parlons-nous ici ? Il est bien évident qu'il s'agit de faits sociolinguistiques, incluant un certain répertoire linguistique, proprement linguistique, mais assorti de représentations "en langue(s)" de ce répertoire aux yeux des locuteurs-acteurs socio-politiques, et de représentations non pas individuelles mais socialisées, institutionnalisées.

Cette hypothèse ne rend compte que d'une partie de la réalité. Un autre regard fera évidemment ressortir l'érosion sociologique considérable des bases sociales de ces variétés, la coupure très vraisemblablement décisive dans la transmission de ces compétences linguistiques aux jeunes générations, l'apparition et le développement d'autres référents culturels a-régionaux, qui sapent même les bases idéologiques permettant la résistance des pratiques linguistiques en question. Faut-il conclure à leur disparition prochaine ? C'est une autre question, à laquelle notre hypothèse ne répond pas. Même si l'on conclut à une dilution en cours, rien n'empêche qu'on assiste en même temps à un processus constructif, à l'élaboration d'une pensée de langue. Un commencement et une fin seraient en cours simultanément : mais il y aurait alors de bonnes raisons de se demander si le courant idéologique positif peut éviter l'avortement sous la contrainte des réalités sociales.

La vraisemblance d'un tel processus peut être appuyée par d'autres

exemples de "naissance de langues", que nous rappellerons très brièvement.

Autres naissances de langues

Langues récentes

Nous avons de nombreux exemples de langues récentes, depuis la période romantique. Même au 20^e siècle, le norvégien, les créoles, le tok pisin, le tagalog pilipino, le corse... Ce qui était, à un certain moment, considéré comme "dialecte" est aujourd'hui considéré, et traité, comme "langue", sans que fondamentalement des données proprement linguistiques nouvelles le justifient. Souvent il est rendu compte de cette évolution en terme de "reconnaissance", souvent les linguistes sont réticents parce qu'ils s'appuient, plus que les sociétés en question, sur les faits proprement linguistiques, et parce qu'ils ont une plus forte conscience que les données typologiques ne tracent pas des limites nettes. Mais les faits donnent progressivement tort aux linguistes, dès lors qu'une standardisation, un "aménagement linguistique" actif marque de plus en plus la différence, l'individuation, avec la "langue" anciennement dominante-englobante.

Dans des cas comme le problème moldave, la séparation du croate et du serbe, ou (peut-être encore) du tchèque et du slovaque, la dispute est en cours, et l'on ne saurait préjuger de sa conclusion pratique. Sans doute est-ce le même débat qui a agité le Québec à propos du "joual", avant d'être tranché par la négative par les couches sociales moyennes et supérieures. Enfin, la question n'est pas encore posée publiquement, semble-t-il, sinon sous le concept de "polycentrisme", de l'éclatement en "nouvelles" variétés de l'anglais - le Vatican a tout de même élaboré cinq versions anglaises différentes du catéchisme catholique -, voire du français : car des Français ne comprennent pas le "français populaire d'Abidjan", mais le consensus "francophone" empêche qu'on fasse un traitement ouvert de cette réalité.

Histoire de la langue française

La "naissance" du français, ou plutôt (à peine moins naturaliste, mais plus volontariste et politique) sa "mise au monde" hors du latin, nous donne pourtant à ce sujet une riche matière de réflexion¹³. C'est non seulement un cas de plus, mais à coup sûr un cas qui influence les autres de France.

Quand en 813 le concile de Tours autorise le clergé à transposer (*transfère*) les sermons en "*langue rustique*", il ne s'agit pas encore de traduire, mais de changer de registre : sous l'influence (entre autres) d'Alcuin, venu de Northumbrie, on prend conscience des différences. Mais dès 842, dans le récit des Serments de Strasbourg écrit par Nithard, homme politique, petit-fils de Charlemagne, avec une visée apologétique¹⁴, on voit apparaître une dualité de langue, signe et fondement de la structuration politique naissante. Les deux "peuples" sont contrastés par leur langue, ce qui légitime le partage territorial.

A partir du règne de Hugues Capet (987), le français est aussi la langue du souverain : c'est aussi sur le plan de la légitimité que se place cette identification de plus en plus forte au cours de l'histoire entre le plan du pouvoir et celui de la langue (on ne peut que constater une continuité, de ce point de vue précis, entre l'Ancien régime et la République). Tout au long du moyen âge se construit l'idée du français, d'abord chez les penseurs, comme nous l'avons vu au début de cet

13 Voir à ce sujet en particulier le magnifique travail de Michel BANNIARD : Viva voce. Communication écrite et communication orale du IV^e au IX^e siècle en Occident latin, Paris, Institut des Etudes Augustiniennes, 592 p.

14 CERQUIGLINI Bernard, 1991, La naissance du français, Paris, PUF (QJ) p. 88

article. La littérature joue dans ce processus un rôle essentiel, auquel s'est ajoutée la langue du droit (chancellerie, notaires, pouvoir). Et c'est seulement à la Renaissance que le processus s'achève : le français est alors aussi "lingua" que le latin, il en prend toutes les fonctions.

Une proposition explicative : la "deuxième période du colinguisme" de R. Balibar

Renée Balibar rend compte de cette histoire en parlant non d'une langue, mais d'un système de langues, le colinguisme : à partir du 9^e s. au latin s'ajoute la "*traduction en langues*" (roman-tudesque, ultérieurement français-allemand) - le reste n'étant que "parlers". Dans le royaume de France, toute l'éducation reposera sur ce colinguisme latin-français.

Avec la Révolution, la légitimité du pouvoir passe à la Nation : les pratiques du peuple ne sont plus sans importance, et le discours révolutionnaire, en les traitant comme obstacle politique, s'en préoccupe effectivement. La coupure révolutionnaire, écrit R. Balibar, "*reconnut pour la première fois aux masses populaires le droit et le pouvoir de s'exprimer au niveau le plus haut dans une langue commune aux sujets et aux maîtres*", et désormais "*les luttes linguistiques sont faites pour être tranchées au niveau de l'Etat par une politique démocratique de la langue*" (Balibar 1976¹⁵ p. 65). Certes, on va continuer à travailler le français, à en faire le "*français national*" (langue de l'instituteur, langue de l'administration). Mais "*la 'révolution française', écrit R. Balibar, doit être considérée à la fois comme une coupure et comme un processus de longue durée, qui modifie son propre sens initial*" : c'est pourquoi elle ajoute que, de nos jours, il "*est certainement loin d'avoir produit tous ses effets*"¹⁶.

Or la "question des langues régionales" est pertinente à ce propos, et le cadre donné par cet auteur pourrait rendre compte de l'évolution que nous signalons. Car si l'on admet que les "parlers" du peuple tendent à devenir "langues", cela peut être une figure cohérente et en continuité avec "*le droit et le pouvoir de s'exprimer au niveau le plus haut*". Il reste cependant qu'il est difficile d'extrapoler le concept de "colinguisme" à tous les nationalismes linguistiques nés avec la seconde révolution industrielle, et qu'il faut encore préciser ce qui, dans cette histoire et donc dans ce concept, est spécifiquement français.

Esquisse d'une problématique de la construction

Le constructivisme n'est pas vraiment une idée nouvelle. Déjà le fonctionnalisme, avec Frei (1929¹⁷), ou plus récemment Hagege (1993¹⁸), ont souligné le rôle du sujet dans la conformation de la langue. Mais la sociolinguistique a ouvert des perspectives intéressantes, en réintroduisant (relativement, v. Meillet) le sujet parlant comme être social. Car dans "social" il y a (déjà) le politique.

Gumperz (1964¹⁹) apporte un élément décisif avec le concept de "répertoire", que nous adoptons. "Répertoire" signifie plus précisément "répertoire

15 BALIBAR Renée, 1976, "Le français "national", in GIORDAN H. et RICARD A. (éd.), Diglossie et littérature, Bordeaux-Talence, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, pp.51-68

16 BALIBAR Renée, 1985, L'institution du français : essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République, Paris, PUF, p. 415

17 FREI Henri, 1929, La grammaire des fautes, Paris (Genève, Slatkine 1971, 317 p.)

18 HAGEGE Claude, 1993, The Language Builder. An essay on the human signature in linguistic morphogenesis, Amsterdam, Benjamins, 283 p.

19 GUMPERZ J.J., 1964, "Linguistic and Social Interaction in Two Communities", rééd. in Gumperz (éd.): Language in Social Groups, Stanford, California, 1971

des formes linguistiques disponibles pour un individu donné à un moment donné". "Forme" ici désigne non seulement les monèmes, mais l'ensemble des fonctionnements linguistiques, le "système" au sens structural ou génératif. La limite du possible à ce niveau, c'est la capacité de signifier, de comprendre et d'être compris, qui dépasse toujours à la fois l'attesté et l'autorisé ou normé. Le problème qui se pose alors est de discerner dans la langue ce qui est proprement linguistique, et les cohérences qui sont socialement construites à partir de là.

Gumperz a montré que, en plus de la cohérence propre des "grammaires", la catégorisation de ce répertoire en variétés est un phénomène social, qu'elle est plus ou moins fluide ou étanche. Des règles sociales organisent et limitent ce répertoire, en assignant les formes soit, dans les situations de contact, à l'une ou à l'autre "langue", soit, en situation unilingue, à tel ou tel registre. Hymes (1984²⁰) définit bien la "langue" comme la grammaire PLUS "ce que la communauté en fait".

Le volontarisme linguistique est possible sur cette base. Il a été théorisé par l'école de Prague (v. Garvin 1983²¹) ou, plus près de nous, par Sauvageot²² - bien qu'en France la pratique que celui-ci a induite ait dépassé ses propositions dans le sens de l'autoritarisme. La théorie de l'"ausbau" de Kloss, les travaux de Muljačić, les travaux sur l'"aménagement linguistique", avancent sur cette même voie.

L'ethnométhodologie, avec en particulier sa critique de la "sociologie constructive", nous amène à étendre la portée théorique de ce qui précède. Elle considère, et en ce sens elle est une théorie de la complexité, que le point de vue de l'acteur sur l'objet fait partie de l'objet. Pour ce qui est des "langues", nous retrouvons ainsi tout un ensemble de données, en particulier celles explorées au titre de "la norme" (comme notion linguistique centrale) et des représentations linguistiques.

Enfin l'anthropologie contribue aussi au renouvellement des perspectives, en décrivant dans un même mouvement des conduites et les auto-descriptions de ces conduites, et en en dégagant les ressorts sociétaux, qu'il s'agisse par exemple de la "construction de l'ethnicité" (Roosens 1989²³) ou de l'identité linguistique (Le Page-Tabouret-Keller 1985²⁴). Ce dernier ouvrage étudie d'ailleurs précisément la naissance d'une langue (le bélizien), connectée à la création d'une entité politique nationale.

A chaque point de ce qui précède, nous avons fait appel à des "idées " ou "représentations" sur la langue, ou encore à l'"idéologie linguistique". Cette notion est proche, mais distincte de celle d'"imaginaire linguistique", plus psychologique, qu'utilise Anne-Marie Houdebine²⁵. Il s'agit d'un domaine difficile à saisir rigoureusement, un objet qu'il serait souhaitable de "durcir", d'objectiver et de formaliser à la fois. Cela suppose l'élaboration d'un métalangage indépendant, autant que possible, du contexte du phénomène observé, et un élargissement de la

20 HYMES Dell, 1984, Vers la compétence de communication, Paris, Hatier-Credif, 219 p.

21 GARVIN Paul L., 1983, "Le rôle des linguistes de l'école de Prague dans le développement de la norme linguistique tchèque", in Bédard-Maurais (éd.): La norme linguistique, Paris-Québec, Le Robert-Editeur officiel, pp.141-152

22 SAUVAGEOT Aurélien, 1973, L'élaboration de la langue finnoise, Paris, Klincksieck, 477 p.

23 ROOSENS, Eugene E., 1989, Creating Ethnicity. The Process of Ethnogenesis, Newbury Park, SAGE Publications, 167 p.

24 LE PAGE R.B. et TABOURET-KELLER A., 1985, Acts of identity. Creole-based approaches to language and ethnicity, Cambridge, Cambridge University Press, 275 p

25 HOUDEBINE Anne-Marie (éd.), 1996, "Imaginaire linguistique". Travaux de linguistique n° 7 (CRSLCD), Angers, Université d'Angers, 176 p.

base empirique où il est repérable. *In fine*, la description devra aller jusqu'à préciser en quoi ces "idées" contribuent à conformer les conduites langagières concrètes, et, au-delà, les systèmes linguistiques.

C'est, en quelques lignes, tout un programme de recherches que nous venons d'évoquer là.